

CANADA

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE
PROGRAMME DE COMMANDITES ET
LES ACTIVITÉS PUBLICITAIRES

L'HONORABLE JOHN H. GOMERY

JEAN PELLETIER

REQUÉRANT

**REQUÊTE POUR ÊTRE AUTORISÉ À TÉMOIGNER DE
NOUVEAU DEVANT LA COMMISSION**

(art. 30 des Règles de procédure et de pratique)

**JEAN PELLETIER EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT DEVANT CETTE
COMMISSION :**

- 1) Le ou vers le 5 juillet 2004, il a obtenu le statut de partie devant cette Commission ;
- 2) Le 7 février 2005, il a témoigné devant celle-ci ;
- 3) Subséquemment à ce témoignage, plusieurs témoins ont été entendus et plusieurs nouvelles pièces ont été produites ;
- 4) Vu ce qui précède, il estime nécessaire d'être entendu de nouveau, par le biais d'un affidavit détaillé ou en personne, *inter alia* :
 - i) quant à sa présence à certains évènements sportifs en compagnie de représentants d'agence de communications et/ou de représentants de la DGSCC, entre 1994 et 2001 ;
 - ii) quant à ses relations avec les dirigeants du Parti Libéral du Canada, section Québec, entre 1994 et 2001 ;
 - iii) quant à son rôle relativement à certaines activités de commandites, entre 1994 et 2001 ;

- 5) Subsidiairement, dans l'éventualité où un affidavit détaillé ne serait pas autorisé à être reçu à titre de témoignage, le Requéérant demande qu'il soit ré-entendu devant cette Commission ;
- 6) La présente requête est bien fondée en faits et en droit.

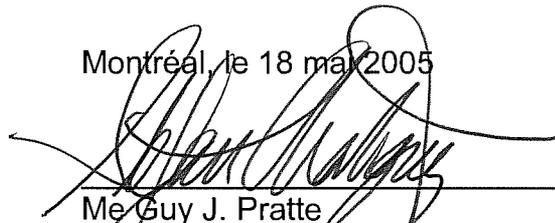
PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA COMMISSION :

ACCUEILLIR la présente requête;

ORDONNER que Jean Pelletier soit autorisé à déposer en preuve l'affidavit détaillé joint à la présente requête, pour valoir à titre de témoignage additionnel à celui qu'il a rendu le 7 février 2005 devant la Commission ;

SUBSIDIAIREMENT, ORDONNER que Jean Pelletier soit autorisé à témoigner devant la Commission aux fins précitées ;

Montréal, le 18 mai 2005



M^e Guy J. Pratte

M^e Stéphane Chatigny

BORDEN LADNER GERVAIS s.r.l.

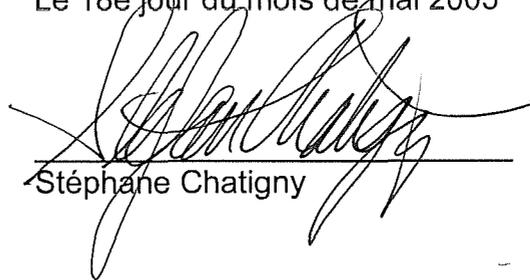
Procureurs de Jean Pelletier

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Stéphane Chatigny, avocat, exerçant ma profession au sein du cabinet BORDEN LADNER GERVAIS srl, au 1000 rue de la Gauchetière ouest, bureau 900, Montréal, district judiciaire de Montréal, province de Québec, H3B 5H4, affirme solennellement ce qui suit :

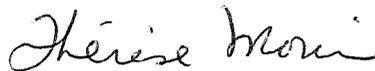
- 1) Je suis l'un des procureurs représentant monsieur Jean Pelletier;
- 2) Tous les faits allégués à la présente requête sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal
Le 18^e jour du mois de mai 2005



Stéphane Chatigny

Déclaré solennellement devant moi,
à Montréal, ce 18^e jour du mois de mai 2005



Commissaire à l'assermentation

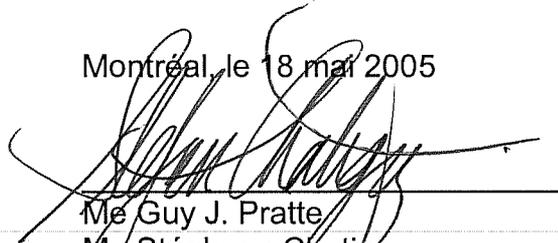


AVIS DE PRÉSENTATION

Prenez avis de la *Requête pour être autorisé à témoigner de nouveau devant la Commission* qui sera présentée devant l'Honorable John H. Gomery, le 20 mai 2005, à compter de 9:30 de l'avant-midi.

Veuillez agir en conséquence.

Montréal, le 18 mai 2005



Me Guy J. Pratte
Me Stéphane Chatigny
BORDEN LADNER GERVAIS srl
Procureurs de Jean Pelletier

::ODMA\PCDOCS\MTL01\1140002\1

L'HONORABLE JOHN H. GOMERY

AFFIDAVIT DE JEAN PELLETIER

Je, soussigné, Jean Pelletier, résidant et domicilié au 9 Jardin de Mérici, appartement 705, en la ville de Québec, Province de Québec, G1S 4S8, déclare solennellement ce qui suit :

PARTICIPATION AU GRAND PRIX FORMULE 1 DE MONTRÉAL :

- 1) Comme en témoignent les extraits pertinents de mes agendas joints aux présentes, j'ai assisté au Grand Prix Formule 1 de Montréal, éditions des 15 et 16 juin 1996, des 14 et 15 juin 1997, des 6 et 7 juin 1998, des 17 et 18 juin 2000 et des 9 et 10 juin 2001 ;
- 2) Je n'ai pas assisté à l'édition du Grand Prix Formule 1 de Montréal tenue du 11 au 13 juin 1999 et ce, contrairement à l'affirmation de Charles Guité du 29 avril 2005 (vol. 109, pages 19898), celle de Jean Lafleur le 7 mars 2005 (vol. 78, p. 13783) et celle de Jacques Corriveau du 15 avril 2005 (vol. 100, p. 18 039) ;
- 3) Comme en fait foi mon agenda, le 11 juin 1999, j'ai quitté Ottawa pour Montréal à 12h, j'y ai eu une rencontre privée à 15h et j'ai quitté Montréal pour être à Ottawa à 19h. Les 12 et 13 juin, j'étais à Belfast et à Dublin ;
- 4) Les billets que j'ai utilisés pour assister au Grand Prix Formule 1 de Montréal m'ont toujours été présentés par Charles Guité comme étant les billets attribués gratuitement au Gouvernement du Canada par les organisateurs du Grand Prix ;

INDY MOLSON DE VANCOUVER DU 3 SEPTEMBRE 1995 :

- 5) Comme en fait foi l'extrait pertinent de mon agenda pour le 3 septembre 1995, je n'ai pas assisté au Molson Indy de Vancouver du 3 septembre 1995 ;
- 6) À cette date, j'étais plutôt à Montréal et à Ottawa et ce, contrairement à l'affirmation d'Alain Renaud du 8 avril 2005 (vol. 95, p. 16 895) ;

CONTRAT RELATIF AU GRAND PRIX DE MONTRÉAL (1998) :

- 7) Je n'ai rien eu à voir avec la décision de la DGSCC d'attribuer au Groupaction le contrat de commandites relatif au Grand Prix Formule 1 - 1998, alors que ledit contrat pour l'édition de 1997 avait été attribué à l'agence Lafleur Communications ;
- 8) Relativement à ce contrat à Groupaction, je nie avoir été informé et avoir approuvé de quelque manière que ce soit l'augmentation de 200 000,00 \$ apportée au montant de la commandite, ainsi que l'augmentation de 64 000,00 \$ apportée aux coûts de production et ce, contrairement à ce que laisse entendre Charles Guité le 2 mai 2005 (vol. 110, page 20102) ;

CONTRAT DU 3 FÉVRIER 1997 À EVEREST – LE SALON DU GRAND-AIR DE MONTRÉAL :

- 9) Je n'ai rien eu à voir avec la décision de la DGSCC d'attribuer au Groupe Everest le contrat du 3 février 1997 relatif à la commandite du Gouvernement du Canada à l'événement « Le Salon du Grand Air de Montréal » et ce, contrairement à l'affirmation de Charles Guité du 29 avril 2005 (vol. 109, pp 19844-19848 et pièce C-302, page 6) ;
- 10) Selon les extraits pertinents de mes agendas, déposés comme pièce P-208 d), je n'ai eu aucune rencontre avec Charles Guité, entre le 15 avril 1996 et le 11 février 1997, tel qu'il le reconnaît lui-même le 2 mai 2005 (vol. 110, p. 20 242) ;
- 11) Je n'ai pas non plus discuté de ce contrat avec lui par téléphone entre le 15 avril 1996 et le 3 février 1997 ;

TOURISME CANADA – 1994 :

- 12) Je n'ai rien eu à voir avec la décision prise 1994 de diviser le compte d'Industrie Canada relatif aux besoins de communications de Tourisme

Canada et d'attribuer à l'agence Vickers & Benson le contrat relatif aux marchés des États-Unis et de l'Asie et à l'agence BCP, le contrat relatif au marché du Canada et de l'Europe et ce, contrairement à l'affirmation de Charles Guité du 29 avril 2005 (vol. 109, pp. 19921, 19923 et 19932) ;

- 13) Yves Gougoux, président de l'agence BCP, ne m'a jamais téléphoné au sujet de ce compte de Tourisme Canada et des contrats associés ;

CANADA COAST TO COAST – CHINA SERIES – “DA-SHAN & FRIENDS”:

- 14) Je n'ai rien eu à voir avec le fait que le projet *Canada Coast to Coast – China Series – Da-Shan & Friends* a été inclus dans la liste soumise au soutien de la présentation au Conseil du Trésor du 9 octobre 1996, signée par le Premier Ministre Jean Chrétien et la Ministre de Travaux Publics, Diane Marleau et ce, contrairement à ce que laisse entendre Charles Guité le 29 avril 2005 (vol. 109, pp. 20 008 – 20 010) ;

- 15) Je n'ai rien eu à voir avec le fait que ce projet a été inclus à nouveau dans la liste des projets de commandites financés au cours des années fiscales 1997-1998 et 1998-1999 ;

- 16) Bien qu'on m'en ait peut-être informé, je n'ai rien eu à voir avec la décision de la DGSCC d'attribuer le contrat à la firme Vickers & Benson ;

NOMINATION DE PIERRE TREMBLAY COMME DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA DGSCC :

- 17) Je nie avoir eu quelque rôle que ce soit dans la nomination de Pierre Tremblay, en février 1999, comme successeur de Charles Guité au poste de Directeur général de la DGSCC (niveau EX-02) et ce, contrairement à l'affirmation de Charles Guité le 28 avril et le 4 mai 2005 (vol. 108, p. 19645 & vol. 112, pp. 20 507 – 20 509) ;

- 18) Plus spécifiquement, je nie avoir demandé à Charles Guité de faire en sorte que ce soit Pierre Tremblay qui lui succède à ce poste ;

- 19) Je reconnais avoir dit à Charles Guité, en 1995, après le référendum d'octobre, alors qu'il aurait songer prendre sa retraite, qu'il devrait rester « une couple d'années de plus », mais je nie lui avoir dit que nous allions « veiller sur » lui et ce, contrairement à ce qu'il affirme le 28 avril 2005 (vol. 108, p. 19 643) ;

RÉMUNÉRATION DE DANIEL DEZAINDE À L'OCCASION DE LA CAMPAGNE DE 2000 :

- 20) J'affirme que je n'ai jamais été informé que Daniel Dezainde aurait été payé en argent comptant et ce, contrairement à ce que peut laisser entendre le témoignage de Benoit Corbeil rendu le 10 mai 2005 (vol. 116, pp. 21599-21603) ;
- 21) Je n'ai jamais suggéré à Benoit Corbeil quelque source de fonds ou mécanisme que ce soit devant lui permettre de rémunérer Daniel Dezainde ou quelque personne que ce soit, employés ou bénévoles du Parti Libéral du Canada – Section Québec, ayant rendu des services au parti à l'occasion ou à l'extérieur d'une période de campagne électorale ;
- 22) Il n'était pas dans mes responsabilités de m'impliquer dans les questions de finances du Parti Libéral du Canada – Section Québec ;

PRÉSENTATION DES AGENCES DEVANT LA COMMISSION ÉLECTORALE

- 23) Quoiqu'il soit possible que j'aie été présent lors de la présentation qui aurait été faite à l'hiver 1997 devant la Commission Électorale par les firmes BCP, Groupaction et Everest, en rapport avec les communications du parti durant la campagne électorale de juin 1997, je ne suis pas intervenu dans le processus de sélection des agences retenues ;

RELATION AVEC LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA – SECTION QUÉBEC :

- 24) Lorsque que Daniel Dezainde m'a signifié son intention de postuler au poste de Directeur général du Parti Libéral du Canada – section Québec, il m'a informé qu'il avait été invité à le faire par la Présidente du Parti et le Ministre Gagliano, invitation que j'ignorais avant que M. Dezainde ne m'en parle. Cependant, je ne me suis pas impliqué dans le processus de sélection éventuel, sauf dans la mesure où je ne me suis pas opposé à ce qu'il pose sa candidature à ce poste, comme je ne me suis pas non plus opposé à la candidature de Charles Boyer ;
- 25) Je nie avoir reçu quelque appel téléphonique que ce soit de Michel Béliveau en vue d'obtenir que j'influence le Gouvernement du Canada en faveur de l'octroi de contrats de publicité ou de commandites à une ou des agences de communication spécifiques et ce, contrairement à ce que peut laisser entendre l'affirmation faite par Alain Renaud le 8 avril 2005 (vol. 95, p.16917) ;

- 26) Plus généralement, je n'ai jamais tenté d'influencer l'attribution de contrats de commandites et/ou de publicité en faveur d'une agence de communication spécifique ;
- 27) Je n'ai jamais rencontré ni eu quelque conversation téléphonique que ce soit avec Antonio Mignacca, Beryl Waslman, Giuseppe Morselli et John Welch;
- 28) Tous les faits contenus au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ,

Jean Pellotier
Jean Pellotier

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI,
à Ottawa, ce 19.05.2005

Cemil Delais W.
Commissaire à l'assermentation
pour le district de